



Agence Fargue ®

BAREME DES HONORAIRES LOCATION GESTION SYNDIC

TTC, TVA à 20 % incluse

16 Cours du XIV Juillet 47000 AGEN

<https://www.century21-agence-fargue-agen.com>

LOCATION HABITATION

Dans la limite de 11 € TTC / m² dont

- 8 € / m² pour
 - Propriétaire : publicité, réception et tri des appels, sélection du locataire, visite(s) locative(s), rédaction de bail
 - Locataire : visite(s), constitution et étude du dossier, rédaction de bail, Offert : aide au suivi du dossier CAF
- 3 € / m² pour l'état des lieux

LOCATION COMMERCIALE ET PROFESSIONNELLE

A la charge du preneur : 2 mois de loyer charges comprises HT

Etat des lieux offert par l'agence.

Option charge preneur : rédaction de bail par juriste

GESTION 8,4 % des sommes encaissées

Option Garantie Loyers Impayés : 3 % des sommes encaissées

SYNDIC 170 € par lot avec un forfait minimum de 1500 € par copropriété



Agence Fargue ®

BAREME DES HONORAIRES TRANSACTION

TTC, TVA à 20 % incluse

16 Cours du XIV Juillet 47000 AGEN

<https://www.century21-agence-fargue-agen.com>

Forfait minimum :	5000 €
De 50 000 à 75 000 €	10%
De 75 001 à 100 000 €	9%
De 100 001 à 150 000 €	8%
De 150 001 à 250 000 €	7%
Au-delà de 250 001 €	6%

Ce barème s'applique pour

- un mandat de vente avec honoraires à charge du vendeur
- un mandat de recherche de bien avec honoraires charge acquéreur

Si la transaction est réalisée en inter agence, groupement AMEPI ou autre, le barème applicable sera celui de l'agence détenant le mandat

AVIS DE VALEUR

- oral : gratuit
- écrit : forfait 150 €